

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3454

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique de la conférence Rhône Amont - Convention avec Espace Carco, pépinière d'entreprises - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action avait pour objectifs :

- de mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine soutien des structures locales pour l'animation économique des conférences des maires.

Cette action se déroule dans le cadre de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, en partenariat avec les structures d'appui aux entreprises (chambres de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Mouvement des entreprises de France (Medef), Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises

Dans ce cadre et en vertu de la délibération en date du 10 mai 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association Carco sur le territoire de la conférence des maires Rhône-amont (Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu et Vaulx en Velin).

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois, à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par l'espace Carco, pépinière d'entreprises.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'avenant n° 2 à cette convention.

Le bilan de l'année : juin 2005 - mai 2006

- 60 entreprises accompagnées,
- 103 projets traités dont 50 projets d'implantation,
- suivi de la base de données offre et demande immobilier/foncier sur la conférence des maires permettant d'orienter et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de relocalisation,
- réalisation de quatre comités techniques avec les acteurs locaux : traitement des problématiques foncières, projets implantations, pôles de compétitivité (présentation de la démarche), etc.,

- contribution aux projets économiques du territoire : participation au volet économique du Carré de Soie (intégration de la demande des entreprises, suivi des relocalisations) et de la ZAC des Gaulnes à Meyzieu (positionnement de la zone en fonction des demandes locales et de l'agglomération),
- soutien à la remise en activité du site Archemis à Décines Charpieu (12 ha) : contact local de l'entreprise Sanofi-Pasteur et accompagnement dans le projet du pôle santé,
- rencontre des entreprises concernées par les projets de requalification de zones d'activités (la Soie/la Rize, Meyzieu),
- assurer la coordination à l'échelle de l'agglomération de la prospection des PME/PMI dans le cadre du pôle de compétitivité Axelera.

Le programme d'actions 2006

Les relations et offres de services aux entreprises :

- assurer le suivi des entreprises dans leurs projets et cibler les entreprises prioritaires (entreprises des pôles de compétitivité, comptes clés, filières innovantes),
- poursuivre la mise en place et alimentation de la base de données foncier-immobilier,
- développer, structurer et communiquer sur l'offre de services aux entreprises de ce territoire,
- mettre en place un dispositif de veille économique sur la conférence des maires au niveau des comptes clés,
- réalisation de notes de conjoncture bisannuelle donnant les grands mouvements tendances des économiques,
- diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : espace numérique entreprises (ENE), Portail économique (écriture de l'offre de services et contribution régulière à ces pages).

L'espace d'accueil des entreprises :

- contribution économique et suivi des sites d'accueil en devenir : Archemis, site ABB, ZAC des Gaulnes, Carré de Soie, etc.,
- contribuer aux projets économiques de l'agglomération : schéma d'accueil des entreprises, projets de développement territoriaux, schéma de cohérence territoriale (SCOT) en réalisant un diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique et analyse des perspectives.

Les projets stratégiques et structurants :

- assurer la mise en œuvre dans le cadre du pôle de compétitivité Axelera de l'action de mobilisation et prospection des PME/PMI à l'échelle de l'agglomération,
- contribution au dispositif LVE (Lyon, ville de l'entrepreneuriat) à l'échelle de la conférence des maires,
- renforcer la collaboration avec les structures de l'emploi et de l'insertion par l'économie.

Ce plan d'actions fait l'objet d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs précisés dans l'avenant (nombre d'entreprises rencontrées, nombre de projets accompagnés, etc.).

L'avenant à la convention est d'une durée de six mois (1er juin à décembre 2006) afin de pouvoir s'aligner avec les autres territoires et conventions passées avec les structures locales qui contractualisent avec la Communauté urbaine en terme d'animation.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 37 500 € à l'Espace Carco, pépinière d'entreprises pour la période de juin à décembre 2006. Cette contribution correspond à 100 % des dépenses inhérentes à cette action ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement, à l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises, d'une participation forfaitaire non révisable de 37 500 € pour la période du 1er juin au 31 décembre 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant cité ci-dessus avec le président de l'association l'Espace Carco, pépinière d'entreprises.

3° - La dépense correspondante de 37 500 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0851.

Les modalités de versement seront les suivantes : 80 % à la signature de la convention après fourniture d'un budget prévisionnel, un plan d'actions et d'un appel de fonds et 20 % après fourniture du bilan comptable de l'association et bilan d'activités.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,